



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

## BUDGET PRINCIPAL

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 658 482 €, soit un budget en hausse d'environ 2,61 % par rapport à celui de 2022 (641 273 €).

- **Recettes :**

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 658 482 €.

Elles se répartissent comme suit :

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	VARIATION
002 Excédent reporté	158 180,00	163 672,00	+ 5 492,00
013 Atténuation de charges	3 000,00	0	- 3 000,00
70 Produits des services	33 500,00	36 655,00	+ 3 155,00
73 Impôts et taxes	353 818,00	393 314,00	+ 39 496,00
74 Dotations et participations	91 975,00	62 319,00	- 29 656,00
75 Autres produits de gestion courante	800,00	1 500,00	+ 700,00
77 Produits exceptionnels	0	1 022,00	+ 1 022,00
<b>TOTAL</b>	<b>641 273,00</b>	<b>658 482,00</b>	<b>+ 17 209,00</b>

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire. Le montant prévu pour ce poste s'élève à 36 300 €.

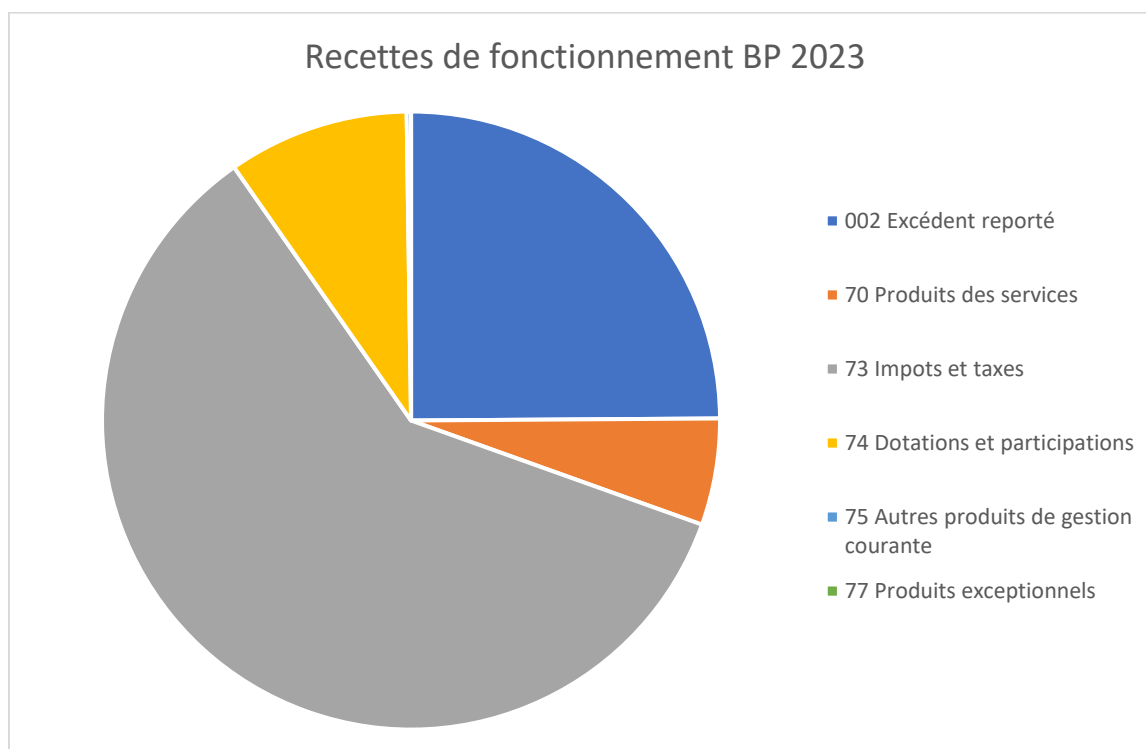
Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 337 083,00 € concerne les taxes foncières (bâti et non bâti) et la compensation de l'Etat pour la partie de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pour 29 983,00 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celle la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 10 114,00 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 14 000,00 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en légère hausse par rapport à ce qui a été perçue l'année précédente et s'élève pour cette année à 28 833 € soit + 1 049,00 €.



○ **Dépenses** :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 658 482 €.

Elles se répartissent comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	VARIATION
011 Charges à caractère général	164 709,00	185 794,00	+ 21 085,00
012 Charges de personnel	236 187,00	226 710,00	- 9 477,00
014 Atténuation de produits	7 000,00	7 000,00	0
65 Autres charges de gestion courante	77 731,00	83 118,00	+ 5 387,00
66 Charges financières	7 220,00	6 672,00	- 548,00
67 Charges exceptionnelles	0	800,00	+ 800,00
68 Dotations provisions	279,00	185,00	- 94,00
022 Dépenses imprévues	38 006,00	10 000,00	- 28 006,00
023 Virement section d'investissement	110 141,00	138 203,00	+ 28 062,00
<b>TOTAL</b>	<b>641 273,00</b>	<b>658 482,00</b>	<b>+ 17 209,00</b>

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

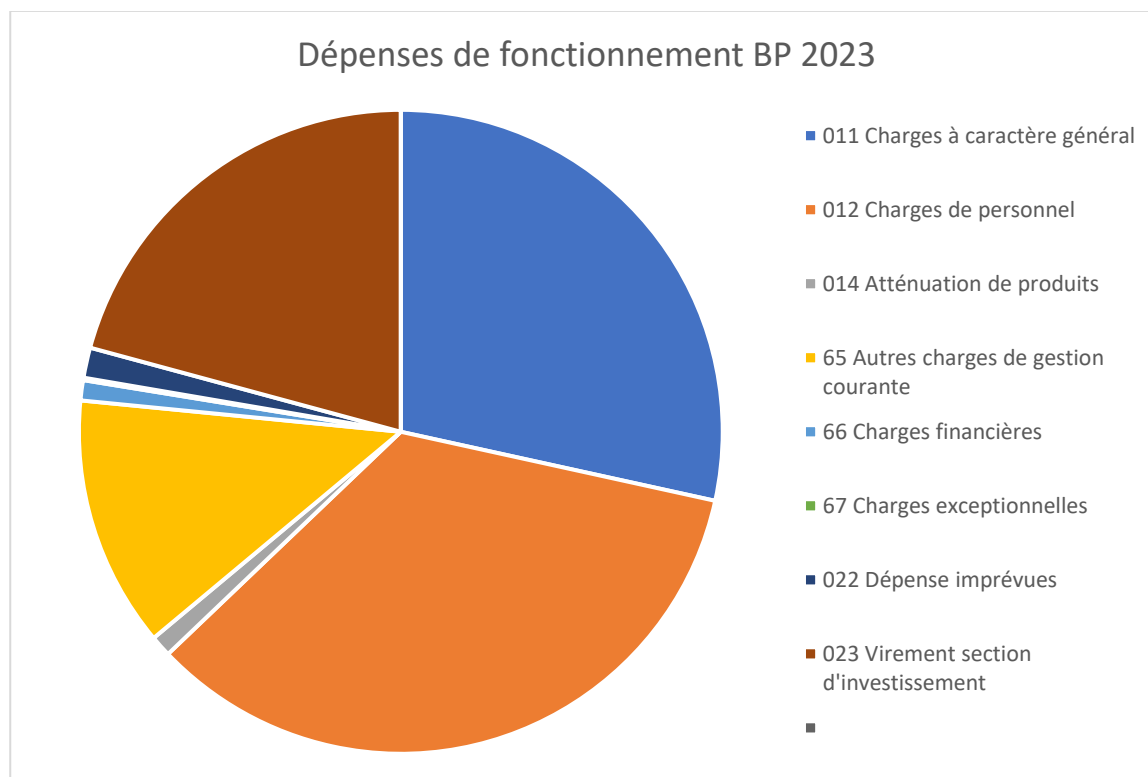
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes,

- les subventions de fonctionnement versées aux associations,
- le remboursement d'emprunts au SDEPA,
- les contributions à certains services de l'APGL.

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en baisse.



- **Section d'investissement :**

- **Recettes :**

La section d'investissement s'équilibre à 478 748,00 €.

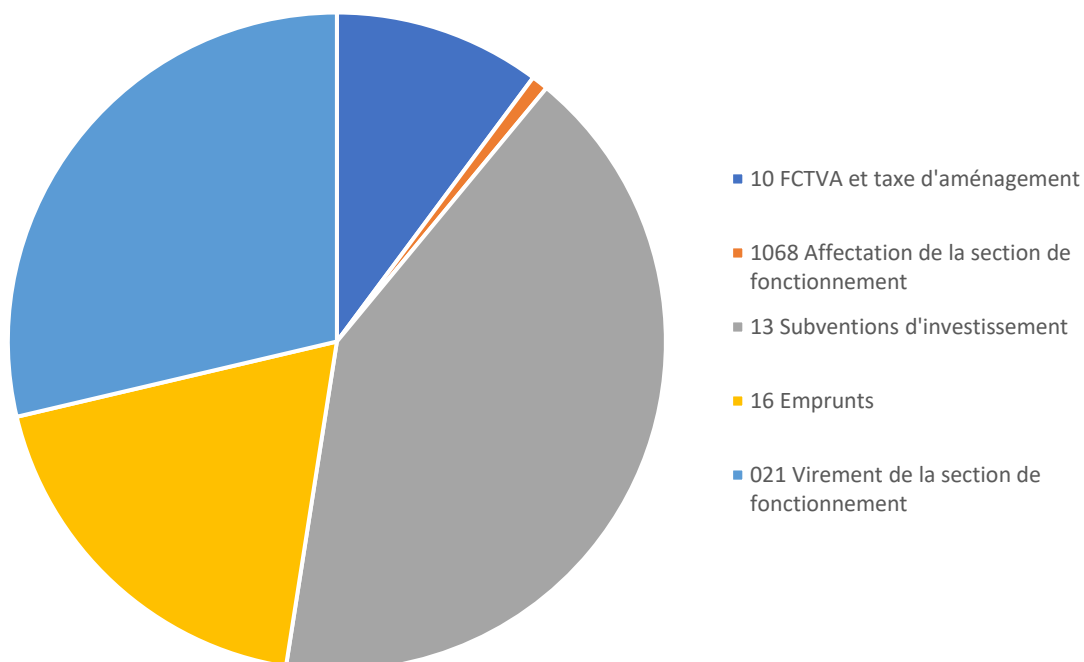
**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023**

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
001 Excédent reporté	34 171,00	0
10 FCTVA et taxe d'aménagement	33 247,00	48 591,00
1068 Affectation de la section de fonctionnement	73 792,00	3 903,00
13 Subventions d'investissement	257 960,00	198 051,00
16 Emprunts		90 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	110 141,00	138 203,00
041 Opérations d'ordre	33 764,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>469 283,00</b>	<b>478 748,00</b>

Les recettes sont constituées par :

- Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 25 258 €.
- Les subventions liées aux travaux à entreprendre et à poursuivre en 2023 pour 198 051 €.
- Un virement important de la section de fonctionnement pour 138 203 €.
- Un emprunt pour 90 000 €.

### Recettes d'investissement par chapitres BP 2023



### Dépenses :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
16 Emprunts	52 008,00	142 886,00
20 Immobilisations incorporelles	23 860,00	7 811,00
21 Immobilisations corporelles	32 778,00	43 371,00
23 Immobilisations en cours	301 669,00	280 777,00
001 Résultat antérieur	0	3 903,00
020 Dépenses imprévues	25 204,00	0
041 Opérations d'ordre	33 764,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>469 283,00</b>	<b>478 748,00</b>

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

OPERATION N° 501 – Groupe scolaire (achat tableau numérique, lave-vaisselle cantine) 13 739,00

OPERATION N° 2018 – Aire de loisirs (plantations) 5 700,00

OPERATION N° 902 – Sécurité routière (aménagement chemin piétonnier) 109 800,00

OPERATION N° 906 – Sécurité (vidéosurveillance) 27 400,00

OPERATION N° 907 – Rénovation énergétique (école et mairie) 144 000,00

Création d'un parking chemin de la Serre : 10 000,00

## Dépenses d'investissement par chapitre BP 2023

